



Pas de circulation de véhicules sur zone d'assainissement

Pas d'imperméabilisation de la surface

Pas d'entreposage de charges lourdes



Pas de plantation d'arbre à moins de 3m

Moins de 3m

Dispositifs d'assainissement agréés (ex : microstations, filières compactes, massifs plantés...)

Se reporter à la notice du fabricant de l'ouvrage (guide d'utilisation). Ces guides sont téléchargeables sur le site interministériel – Portail de l'assainissement non collectif.

Fosse toutes eaux

Vidange des boues et des flottants pour que la hauteur des boues ne dépasse pas 50 % du volume utile de la fosse (environ une fois tous les 4 ans). La vidange doit être réalisée par une **entreprise agréée**. **Conserver les justificatifs de vidange pour le SPANC**

Afin de faciliter le redémarrage de la fosse, laisser quelques centimètres de boues résiduelles au fond de la fosse et la remplir immédiatement en eau claire une fois la vidange terminée afin d'éviter toute remontée ou déformation de la fosse.

Boîte de boulage :

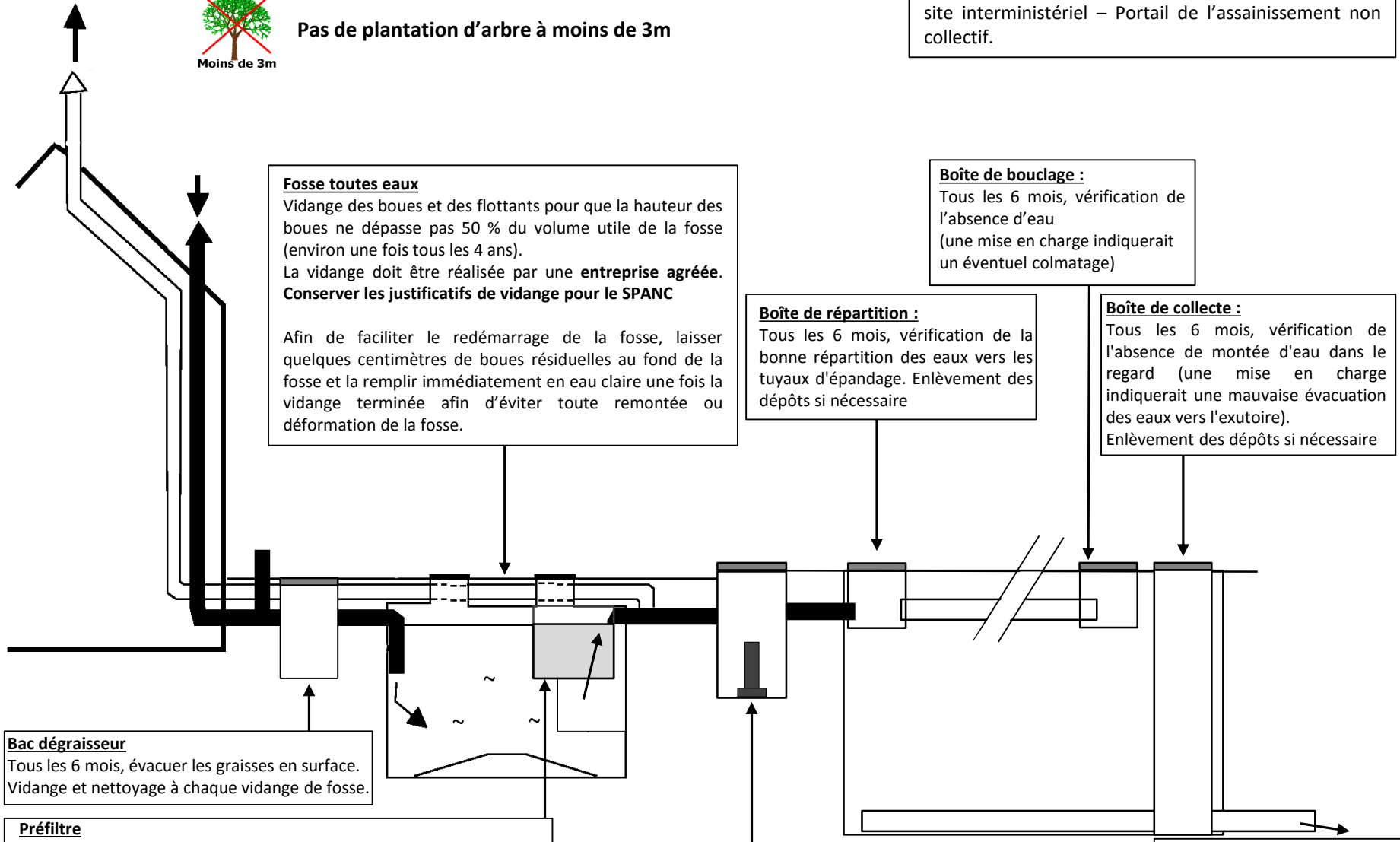
Tous les 6 mois, vérification de l'absence d'eau (une mise en charge indiquerait un éventuel colmatage)

Boîte de répartition :

Tous les 6 mois, vérification de la bonne répartition des eaux vers les tuyaux d'épandage. Enlèvement des dépôts si nécessaire

Boîte de collecte :

Tous les 6 mois, vérification de l'absence de montée d'eau dans le regard (une mise en charge indiquerait une mauvaise évacuation des eaux vers l'exutoire). Enlèvement des dépôts si nécessaire



Bac dégraisseur

Tous les 6 mois, évacuer les graisses en surface. Vidange et nettoyage à chaque vidange de fosse.

Préfiltre

Tous les 6 mois : nettoyage pour le débarrasser des matières retenues (retrait du préfiltre et lavage au jet d'eau). Pour les préfiltres contenant de la pouzzolane, il est conseillé de **renouveler la pouzzolane à chaque vidange de la fosse toutes eaux**.

Des préfiltres en plastique existent. Ils facilitent l'entretien.

Poste de relevage

Tous les 6 mois, vérification de son bon fonctionnement (poires de niveau, système d'alarme, clapet anti-retour, ...). Nettoyage si nécessaire des parois et des poires de niveau.

Exutoire :

Tous les 6 mois, vérification de l'absence d'obstruction du tuyau d'évacuation (terre, végétation, dépôts divers ...)